

NATIONS UNIES
CONSEIL
DE SECURITE



Distr.
GENERALE
S/12048
12 avril 1976
FRANCAIS
ORIGINAL : ANGLAIS

LETTRE DATEE DU 12 AVRIL 1976, ADRESSEE AU SECRETAIRE
GENERAL PAR LE REPRESENTANT PERMANENT DE LA TURQUIE
AUPRES DE L'ORGANISATION DES NATIONS UNIES

J'ai l'honneur de vous transmettre ci-joint une lettre datée du 12 avril 1976, qui vous est adressée par M. Nail Atalay, représentant par intérim de l'Etat fédéré turc de Chypre.

Je vous serais reconnaissant de bien vouloir faire distribuer le texte de la présente lettre comme document du Conseil de sécurité.

L'Ambassadeur,

Représentant permanent de la Turquie
auprès de l'Organisation des
Nations Unies,

(Signé) Ilter TÜRKMEN

Annexe

Lettre datée du 12 avril 1976, adressée au Secrétaire général par
M. Nail Atalay

Les dirigeants chypriotes grecs, en présentant leurs propositions conformément à l'Accord de Vienne en date du 21 février 1976, ont usé de manoeuvres déloyales.

Vous trouverez ci-après le texte de la lettre que M. Rauf R. Denktas a adressée à votre représentant spécial à Chypre, M. Pérez de Cuéllar, pour lui expliquer l'affaire en détail :

"ETAT FEDERE TURC DE CHYPRE
LA PRESIDENCE

Nicosie, le 8 avril 1976

Monsieur l'Ambassadeur,

Comme je vous l'ai expliqué de vive voix et comme je l'ai expressément rappelé à plusieurs reprises à M. Clerides au cours de nos entretiens au palais de Ledra en votre présence, il m'est impossible d'accepter aucun document émanant de M. Clerides où le rôle du Secrétaire général à Vienne soit mentionné en termes inexacts ou même soit mentionné tout court. Or, ce rôle est évoqué à la page 3 des propositions chypriotes grecques, que vous m'avez transmises aujourd'hui. Je ne pourrai donc considérer que cette partie des propositions m'a été dûment remise qu'une fois que ladite page aura été modifiée de façon à ne plus contenir aucune mention du Secrétaire général dont on a, j'en suis sûr, évoqué le nom ici à des fins de propagande pour fourvoyer l'opinion publique mondiale. Si on laissait passer ce genre d'allusion, le rôle du Secrétaire général, dans nos négociations, en serait gravement compromis.

Pour ce qui est des problèmes constitutionnels traités dans les propositions de M. Clerides, je vous soumettrai mes propositions d'ici 10 jours. Si le document sur les problèmes territoriaux est modifié comme je le demande ci-dessus, je présenterai mes propositions à ce sujet dans les 10 jours qui suivront.

Rauf R. Denktas

Son Excellence Monsieur Pérez de Cuéllar
Représentant permanent du Secrétaire général
de l'Organisation des Nations Unies à Chypre
Quartier général de l'ONU - Nicosie"

Je vous serais reconnaissant de bien vouloir faire distribuer le texte de la présente lettre comme document du Conseil de sécurité.

Le représentant par intérim de l'Etat
fédéré turc de Chypre,

(Signé) Nail Atalay

